

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 24

Buchbesprechung: Histoire de la guerre de la Russie contre la France sous le gouvernement de l'empereur Paul, en 1799 [Joseph Lindauer]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'école se compose d'officiers, de sous-officiers et caporaux nouvellement promus, qui, jusqu'à ce jour, se sont fait remarquer par leur manque de capacités. La troupe se compose de recrues qui viennent là pour se former au service militaire. C'est pourquoi les écoles durent plus longtemps que les cours de répétition, ces derniers n'ayant pour but que de répéter ce qu'on a appris. Enfin les cadres du bataillon d'école se composent d'officiers, de sous-officiers et de caporaux de *tous* les bataillons. C'est, comme nous l'avons déjà dit, une réunion de *divers degrés d'instruction militaire* et d'hommes qui, pour la plus grande partie, ne se connaissent pas entr'eux. Dans le cours de répétition, le cadre du bataillon entre au service avec une organisation plus solide. Il est à supposer que le commandant connaît jusqu'à un certain point les qualités militaires de ses officiers, et ceux-ci celles des sous-officiers et caporaux.

Il faut donc admettre que les instructeurs pendant l'école, soit pour le service intérieur, soit pour la pratique, doivent agir plus efficacement et plus hardiment que dans les cours de répétition. Mais pour des milices, une instruction militaire rationnelle, même dans les écoles, et encore plus dans les cours de répétition, cherchera précisément à réduire au minimum nécessaire l'intervention directe des instructeurs dans le service, afin de procurer aux officiers et sous-officiers de l'indépendance et l'occasion de se former.

Nous pensons avoir indiqué, dans la première partie de ce travail, en quoi consiste le minimum nécessaire auquel se limite l'instruction, et nous nous référerons, pour éviter des répétitions, à tout ce qui a été dit en général dans la 1^{re} partie.

On doit se rappeler que nous avons proposé d'abandonner tout le service intérieur au cadre appelé à l'école de recrues, et de lui offrir de même de fréquentes occasions de se former dans le commandement de la troupe. Nous limiterons nos observations sur les écoles de recrues qui ne durent pas 28 jours consécutifs, mais sur l'instruction d'arrondissement de 18-20 jours. (A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la guerre de la Russie contre la France sous le gouvernement de l'empereur Paul, en 1799, par MILLIUTIN. (Traduit du russe en allemand par Ch. Schmidt, lieutenant au 2^e régiment d'infanterie du prince royal de Bavière. 5 volumes, avec 49 cartes et plans.) — Munich. Joseph Lindauer, éditeur.

Cet ouvrage a eu un grand retentissement en Allemagne, car il apporte un jour nouveau sur toutes les opérations de la célèbre campagne de 1799. La guerre de cette époque-là a embrassé, on le sait, le triple théâtre de l'Italie, de la Suisse et de l'Allemagne méridionale, sans compter les diversions en Hollande, et a laissé de marquants souvenirs dans les annales des grandes batailles. La Trebbia, Novi, Zurich, Stockach ont leur place dans l'histoire. Nous avons, il y a deux ans, présenté à nos lecteurs un historique détaillé de la campagne de 1799 en Suisse. Cet exposé pourrait être avantageusement complété par les éclaircissements spéciaux que fournit l'écrit de M. Milliutin. Toute la partie ayant trait aux négociations et aux rivalités entre les Russes et les Autrichiens est, entre autres, mise à nu d'une manière com-

plète et peu flatteuse pour les Autrichiens. Il serait à désirer que cet intéressant ouvrage fût traduit aussi en français.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral, se conformant au vœu formulé par l'Assemblée fédérale, vient de décider que les deux divisions de l'Ecole centrale, cours de théorie et cours d'application, seront de nouveau appelées à Thoune. On sait que depuis deux ans, l'école théorique était tenue à Arau et l'école d'application à Thoune. Ce mode de faire avait excité de nombreuses réclamations, auxquelles le Conseil fédéral vient de donner raison par sa récente décision.

On demande s'il ne serait pas d'un haut intérêt pour la cavalerie, et en premier lieu pour les guides, d'avoir aussi des pistolets transformés au système Prélat-Burnand. On espérerait de cette transformation trois avantages :

- 1° La balle serait plus affermie dans le canon, et le trot du cheval ne la ferait plus rouler dans les fontes, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.
 - 2° On pourrait peut-être n'avoir plus qu'une seule munition pour fusils et pistolets.
 - 3° Augmentation de la portée du tir et de la force de percussion.
-

Le 29 novembre dernier, un détachement d'une cinquantaine d'hommes, commandé par un officier de la garnison du fort des Rousses, qui est actuellement forte d'environ 75 militaires, s'est avancé dans la vallée des Dappes, sur la route de Saint-Cergues, jusque près de la mare de la Gevrine.

Le Conseil fédéral, nanti de l'affaire par l'Etat de Vaud, a transmis la connaissance de ce fait à l'envoyé suisse à Paris, M. Kern, en le chargeant tout à la fois de prendre des informations sur l'incident en lui-même, et de faire les réclamations nécessitées par un acte de nature à entraver les négociations pendantes.

On se rappellera, à cette occasion, que l'année dernière un officier supérieur de l'état-major fédéral, commandant un cours d'artillerie à Bâle, a reçu huit jours d'arrêt de la part du Département militaire fédéral parce que des boulets avaient accidentellement atteint le territoire français.

La commission fédérale d'artillerie, nommée en janvier 1858 pour examiner quelques-unes des propositions recommandées au Conseil fédéral par la grande commission militaire, est assemblée à Berne depuis lundi dernier. Cette commission est composée de MM. Fischer, colonel fédéral, président; Delarageaz, colonel; Borel, lieutenant-colonel fédéral; Wehrly, id.; Herzog, id.

Jusqu'ici 2,253 fusils de chasseurs, nouvelle ordonnance, ont été envoyés aux cantons. Ceux exécutés par la Confédération reviennent à 68 fr. 34 c.; ceux rayés par les cantons à 68 fr. 22 c. pièce. La différence provient des frais de transport de Bâle à Lucerne. Comme on le sait, la Confédération garde les deux tiers des frais à sa charge.

Un Lucernois, employé postal dans le canton de Neuchâtel, refusait de faire le service militaire dans ce canton. Le Conseil fédéral estime au contraire que, pour le service militaire comme en toute chose, ce citoyen doit se soumettre aux lois de l'Etat où il a son domicile.
